

Rapport du Sénat sur la sécurité des sapeurs-pompiers : 18 propositions fortes, un guide pour l'action.

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) exprime sa vive satisfaction après l'adoption ce jour par la commission des lois du Sénat du rapport de la mission d'information sur la sécurité des sapeurs-pompiers.

Après six mois d'auditions des différents membres de la communauté des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et de visites de terrain auprès des intéressés, les co-rapporteurs Catherine Troendlé, Patrick Kanner et Loïc Hervé dressent un diagnostic à la fois lucide et préoccupant de l'explosion (triplement depuis 2008) et de l'aggravation du nombre d'agressions déclarées dont sont victimes quotidiennement, à raison de plus de 7 par jour, les sapeurs-pompiers en portant secours.

Grégory Allione, président de la FNSPF « salue le travail approfondi des co-rapporteurs et leur volonté de formuler un nombre limité de propositions fortes, parmi lesquelles je me réjouis de retrouver les principales préconisations de notre Fédération, formulées à partir des remontées de nos 281000 membres par l'intermédiaire de nos commissions départementales et régionales.

J'en retiens une essentielle, pour laquelle un arbitrage prochain est attendu du Gouvernement, et sans laquelle aucun progrès notable ne pourra être enregistré dans la lutte contre les agressions : la création, comme chez nos voisins européens, d'un numéro unique d'appel d'urgence, le 112, autour de plateformes départementales communes regroupant tous les services (pompiers, police, gendarmerie, Smur) déployant une réponse opérationnelle.

En effet, il faut mettre un terme à la juxtaposition actuelle des numéros d'urgence (15,17,18,115...), illisible pour le public et source de cloisonnement entre les services et d'inefficacité.

Dans un triple objectif :

- Mieux répondre à l'urgence immédiate, grâce à un décroché et un accès rapides à l'opérateur métier compétent ;
- Mettre un terme à la sursollicitation de nos moyens hors de notre champ de missions ;
- Et protéger les sapeurs-pompiers contre les agressions, en détectant dès l'appel les interventions à risques (personnes en état de détresse psychologique ou souffrant de pathologies psychiatriques) et en déclenchant d'emblée l'envoi des forces de l'ordre aux côtés des sapeurs-pompiers.

Ce numéro unique de réponse à l'urgence doit s'accompagner de la création d'un numéro unique de santé, prévue dans le cadre de la mise en place prochaine du service d'accès aux soins (SAS), pour laquelle tous les acteurs de terrain (pompiers, médecins généralistes, élus locaux) plaident pour la généralisation du 116 117, actuellement déployé dans trois régions. »

Les 18 propositions de ce rapport doivent permettre d'améliorer les réponses mises en place depuis 2018 (renforcement des protocoles opérationnels avec les forces de l'ordre sous l'égide des préfets, expérimentation des caméras mobiles dans 14 SDIS, facilitation des dépôts de plainte), à travers en particulier :

- Le lancement, dans le prolongement de la campagne #TouchePasÀMonPompier conduite par les sapeurs-pompiers de France, d'une campagne nationale de communication et de sensibilisation du public, annoncée par le ministre de l'Intérieur pour la fin de l'année ;
- L'adaptation des équipements au nouveau contexte d'intervention (pare-brise feuilletés, gilets pare-lames...), grâce à la revalorisation du fonds de soutien aux investissements structurants des SDIS ;
- La systématisation des dépôts de plainte et de l'octroi de la protection fonctionnelle aux sapeurs-pompiers victimes d'agressions ;
- La reconnaissance par la loi de l'anonymisation des dépôts de plainte des témoins d'agressions de sapeurs-pompiers ;
- La création, aux niveaux national et départemental, d'un réseau de référents chargés de la promotion, du suivi et de l'amélioration de la politique de sécurité des sapeurs-pompiers en intervention.

Alors que les chiffres de la Sécurité civile font apparaître une poursuite de la hausse tendancielle du nombre d'agressions de sapeurs-pompiers en intervention, la FNSPF appelle le Gouvernement et le Parlement à se saisir de ce rapport pour mettre en place la réponse puissante nécessaire pour protéger les 248 000 hommes et femmes qui s'engagent chaque jour, à titre professionnel ou volontaire, pour protéger les populations et sauver des vies.



Retrouvez toute l'actualité de la Fédération sur
pompiers.fr, [Twitter](#) et [Facebook](#)

Bureau Communication

Téléphone : 01 49 23 18 18 – communication@pompiers.fr – Yann Terrou, responsable du service : 06 20 50 60 30 – y.terrou@pompiers.fr